

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/07/2019

Dossier complet le :

12/07/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0149

### 1. Intitulé du projet

Création et exploitation d'un forage d'irrigation sur la commune de Boissy-le-Sec (Essonne)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom CHENU

Prénom Charles

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 2 1 3 9 0 3 0 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

Entrepreneur individuel

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16. a) c) 17 d) 27 a)	IOTA : rubrique 1.1.1.0

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer un forage d'eau de 95m de profondeur qui captera les eaux souterraines de la nappe du Calcaire de Brie dont le niveau d'eau se situe vers 65 mètres de profondeur.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif principal du projet consistera à mobiliser les eaux souterraines de la nappe du Calcaire de Brie (issue de la masse d'eau : FRGG092 - Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce) via la création d'un forage pour atteindre le réservoir à une profondeur comprise entre 85m et 95m.

Le forage est destiné à être utilisé pour l'irrigation de parcelles agricoles.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le chantier sera réalisé avec une foreuse suffisamment puissante pour creuser les terrains où seront réalisés les travaux suivants :

- creusement des terrains superficiels jusqu'à 85m de profondeur soit jusqu'au toit du Calcaire de Brie, à la méthode du rotary à boue bentonitique,
- pose d'un tubage en acier avec centreurs de même nature, cimenté à l'extrados par l'intérieur du tubage pour assurer une bonne isolation,
- creusement du réservoir calcaire jusqu'à 95m de profondeur à la méthode du marteau fond de trou,
- pose des crépines avec centreurs à fil enroulé en inox et massif de gravier siliceux en face du calcaire de Brie de 85 à 95m,
- pompages de nettoyage et opérations de développement éventuelles du forage,
- pompages d'essai pour caractériser la nappe sollicitée et définir le débit optimum d'exploitation de l'ouvrage.

Les travaux se feront de jour et dans le respect des normes de sécurité pour le personnel de chantier et pour l'environnement.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'exploitation du forage se déroulera pendant la campagne d'irrigation, soit selon les conditions hydroclimatiques, entre au plus avril-mai et septembre-octobre. Il est envisagé au plus d'exploiter le forage au débit de 120m<sup>3</sup>/h et un volume de l'ordre de 120 000 m<sup>3</sup>.

De toutes les façons, ce volume annuel sera défini chaque année par les règles de gestion collective de l'irrigation instaurées par l'autorisation unique de prélèvement délivrée le 17/07/2017 (Organisme Unique Gestion Collective d'Île-de-France).

La pompe immergée installée vers 75m de profondeur (ajustée en fonction du résultats des tests hydrauliques) sera alimentée par le courant du réseau ERDF.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne sera pas soumis à la procédure de permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le forage aura une profondeur de 95m.	profondeur = 95m
Le projet aura une emprise totale au sol de 3 m <sup>2</sup> en phase d'exploitation.	3 m <sup>2</sup> en exploitation
Le projet aura une emprise d'environ 400 m <sup>2</sup> en phase de travaux.	400 m <sup>2</sup> en phase de travaux
Débit prélevé (fonction du potentiel fourni par le forage)	120 m <sup>3</sup> /h
Volume au plus sollicité annuellement	120 000 m <sup>3</sup> /an

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : Boissy-le-Sec  
Lieu-dit: "Guette Lièvre"  
Parcelle n°37 de la section ZM

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 02°05'07"E Lat. 48°28'31"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection de 2 monuments historiques inscrits : - l'Eglise Saint-Louis à Boissy-le-Sec, - le Château de Boissy-le-Sec.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition de la Nappe de Beauce (dont le Calcaire de Brie d'âge Oligocène fait parti)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection de 2 monuments historiques inscrits : - l'Eglise Saint-Louis à Boissy-le-Sec, - le Château de Boissy-le-Sec.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche (n°FR1112011) à 12 km au Nord du projet. Cette zone est référencé comme "Massif de Rambouillet et zones humides proches".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches, sont la Vallée de la Juine, localisée à environ 7 km au Sud-Est , et la Vallée de la Renarde à environ 6 km au Nord du projet de forage d'irrigation.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Masse d'eau FRGG092 - Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un cône de rabattement dans la nappe d'eau souterraine sera créé au droit du forage pendant chaque pompage d'exploitation. Compte tenu de la très forte capacité potentielle d'exploitation de la nappe du Calcaire de Brie dans ce secteur, surmonté par "l'éponge" constitué par les sables de Fontainebleau, l'incidence de ce cône sera réduite.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cuttings de forage (déblais liés au creusement des terrains pour atteindre la profondeur estimée de 95m).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage en exploitation s'étendra sur une surface de 3m <sup>2</sup> et sera située sur une parcelle exploitée en agriculture par le pétitionnaire.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux décrits engendreront des nuisances sonores temporaires. Des mesures de réduction seront mises en œuvre. L'entreprise sera tenue de respecter la réglementation en vigueur sur les bruits de voisinage (art. R.1334-30 à R1334-37 du code de la Santé Publique). En phase d'exploitation, le projet générera aucun impact sonore étant donné que la pompe immergée se situera à 75m de profondeur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seulement pendant la phase travaux, la foration des terrains par la foreuse engendrera un peu de vibrations mais seulement sur une zone de l'ordre de quelques mètres autour du forage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, l'entreprise réalisera des pompages d'essai pour déterminer les caractéristiques de la nappe des calcaires de Brie et le débit optimum. De ce fait, les tests hydrauliques induiront un rejet des eaux prélevées vers une partie des parcelles du pétitionnaire localisées autour du projet, représentant une superficie effective de l'ordre de 48 ha .
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en plateau agricole. En phase d'exploitation, l'ouvrage sera inséré dans une chambre de comptage, avec une margelle réglementaire qui sera de 50cm au-dessus du terrain naturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Étaler le volume des cuttings de forage en phase travaux autour du chantier de forage.
- Dispersion des eaux du forage lors des pompages d'essai pendant les travaux, rejetées via des rampes étalant le débit total sur l'emprise agricole appartenant au pétitionnaire, soit plus de 48 ha (immédiatement disponible à coté du forage).
- Réduire le bruit : respect des normes pour réduire les nuisances sonores. Des horaires de travail seront mis en place pour ne pas déranger les riverains.
- Réduction de l'impact visuel (vis-à-vis du périmètre de protection de l'Eglise Saint-Louis et du Château de Boissy-le-Sec, tous les 2 monuments historiques inscrits) : création d'une chambre de comptage enterrée à la place d'un local technique pour mettre les dispositifs électriques et de comptage.
- Prévention d'une pollution aux hydrocarbures : la foreuse sera située sur une zone bâchée. La foreuse sera rechargée en carburant sur cette zone. L'entreprise devra se munir d'un kit d'antipollution hydrocarbures.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse des caractéristiques hydrogéologiques de la nappe et du niveau d'eau de celle-ci vers 65m de profondeur permet d'identifier aucun risque susceptible d'induire une nuisance auprès de l'environnement et de la population humaine.

De plus, le forage d'eau potable de l'Epine de Lavenelle à Boissy-le-Sec est localisé en amont hydraulique souterrain à environ 1km au Sud-ouest du projet ne sera pas impacté par l'exploitation de ce nouveau forage.

Enfin, le projet en phase définitive ne représentera qu'une surface de 2mx1.5m avec une margelle de 0.5m. Il ne provoquera pas de gêne visuelle vis-à-vis des 2 sites inscrits.

Les arbres et les habitations situés au nord-est forment un masque de visibilité, cachant les 2 monuments historiques.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes obligatoires 1 à 6 illustrant les objets sollicités en 8.1.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Boissy E. Sec

le,

07/07/2019

Signature



## ANNEXE 2

Figure 1 : localisation du projet sur extrait de carte IGN (28/06/2019)

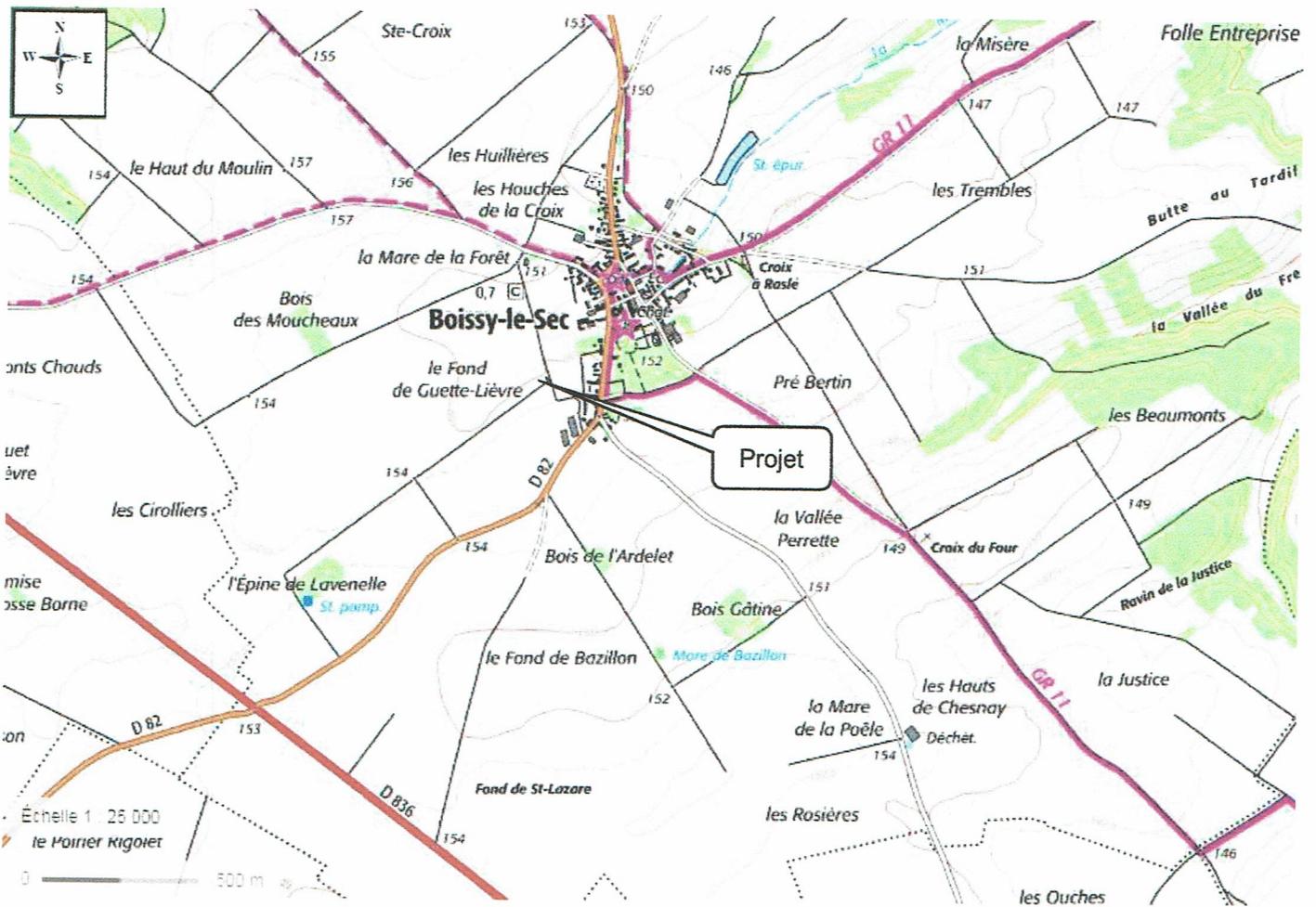
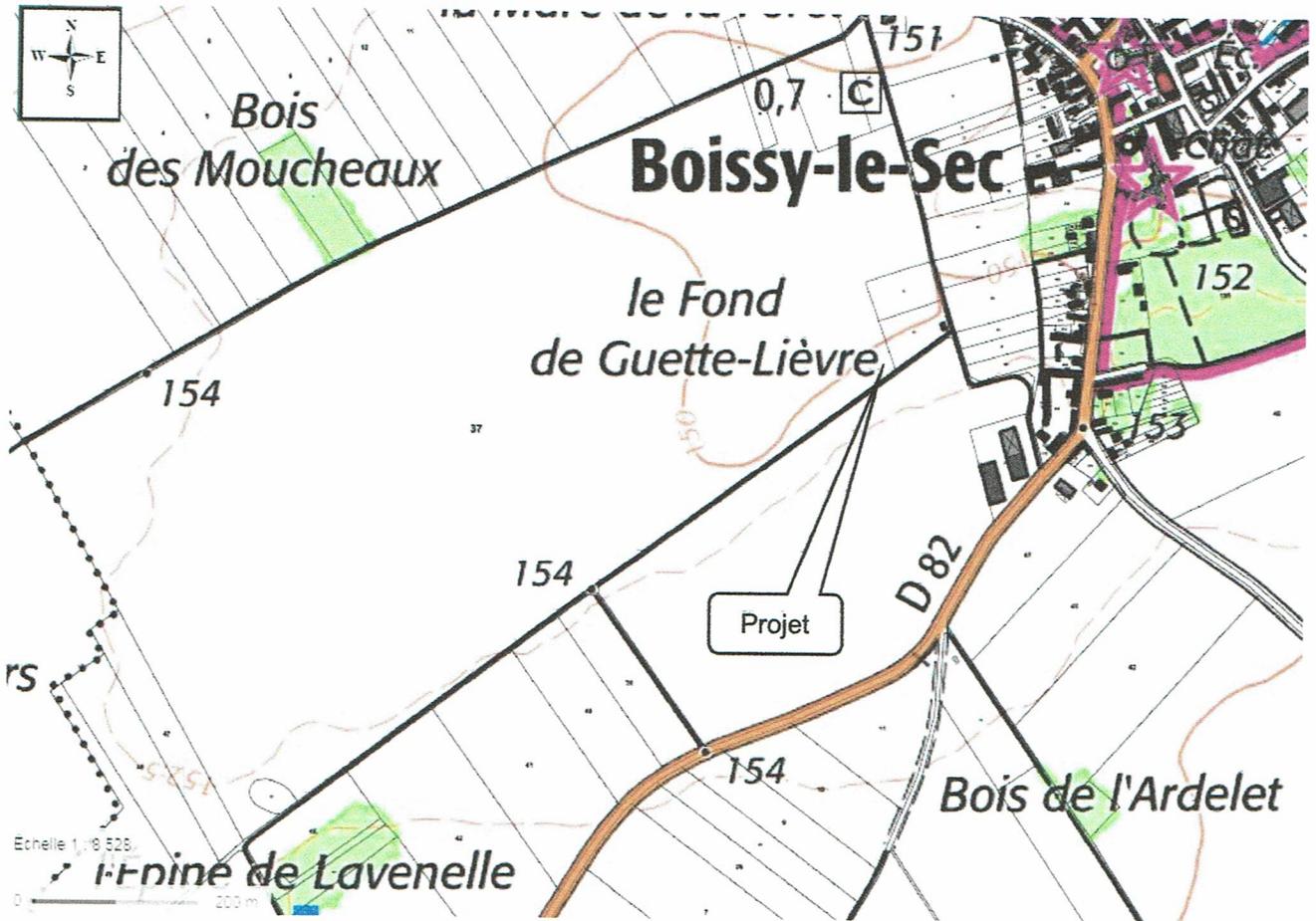


Figure 2 : zoom de la localisation du projet avec les parcelles cadastrales (28/06/2019)



## ANNEXE 3

Figure 3 : vue vers le Nord-Ouest du 31/05/2019



Figure 4 : vue vers l'Ouest du 31/05/2019



## ANNEXE 4

Figure 5 : coupe technique – schéma sans échelle (28/06/2019)

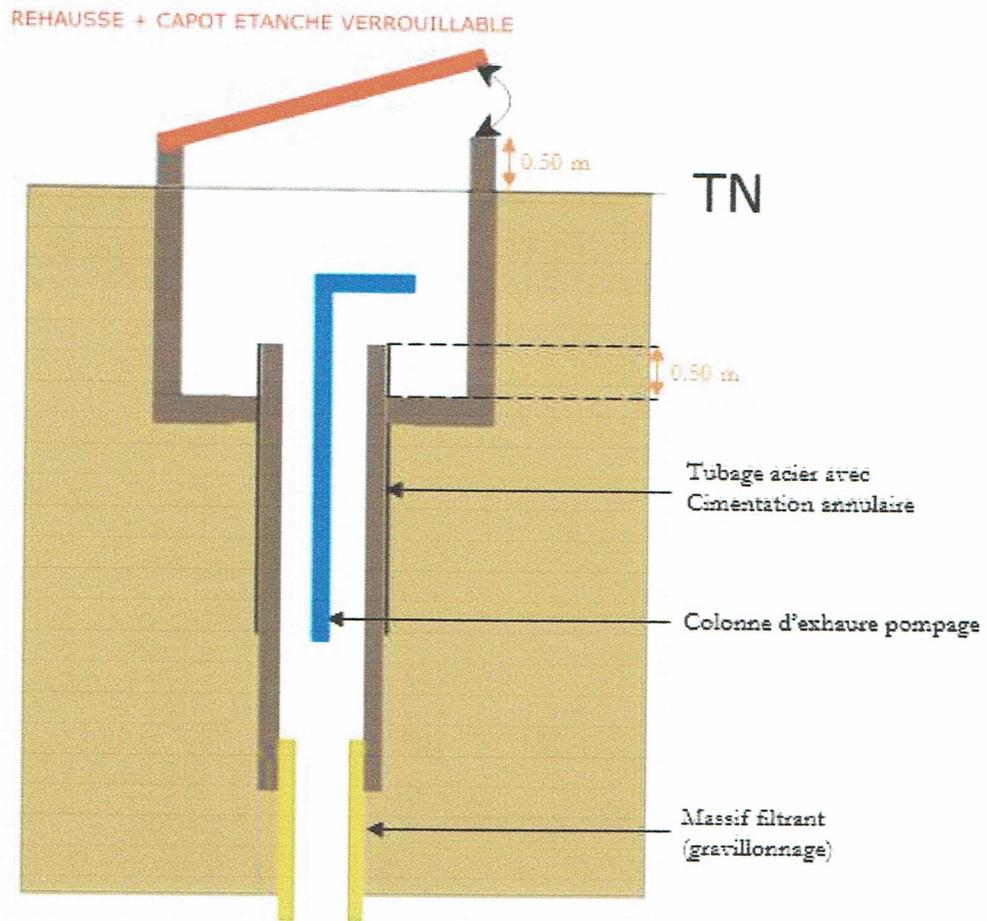
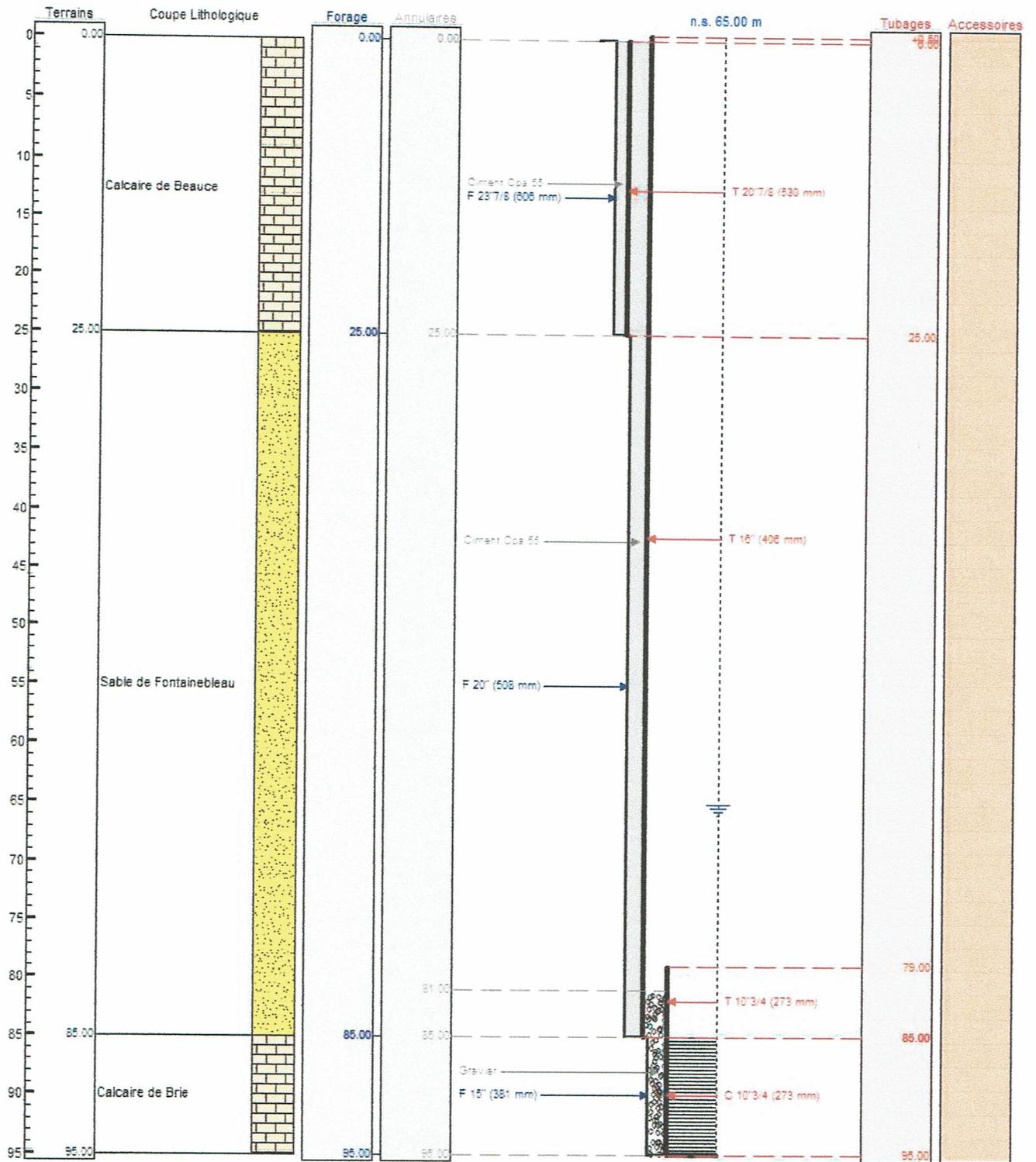
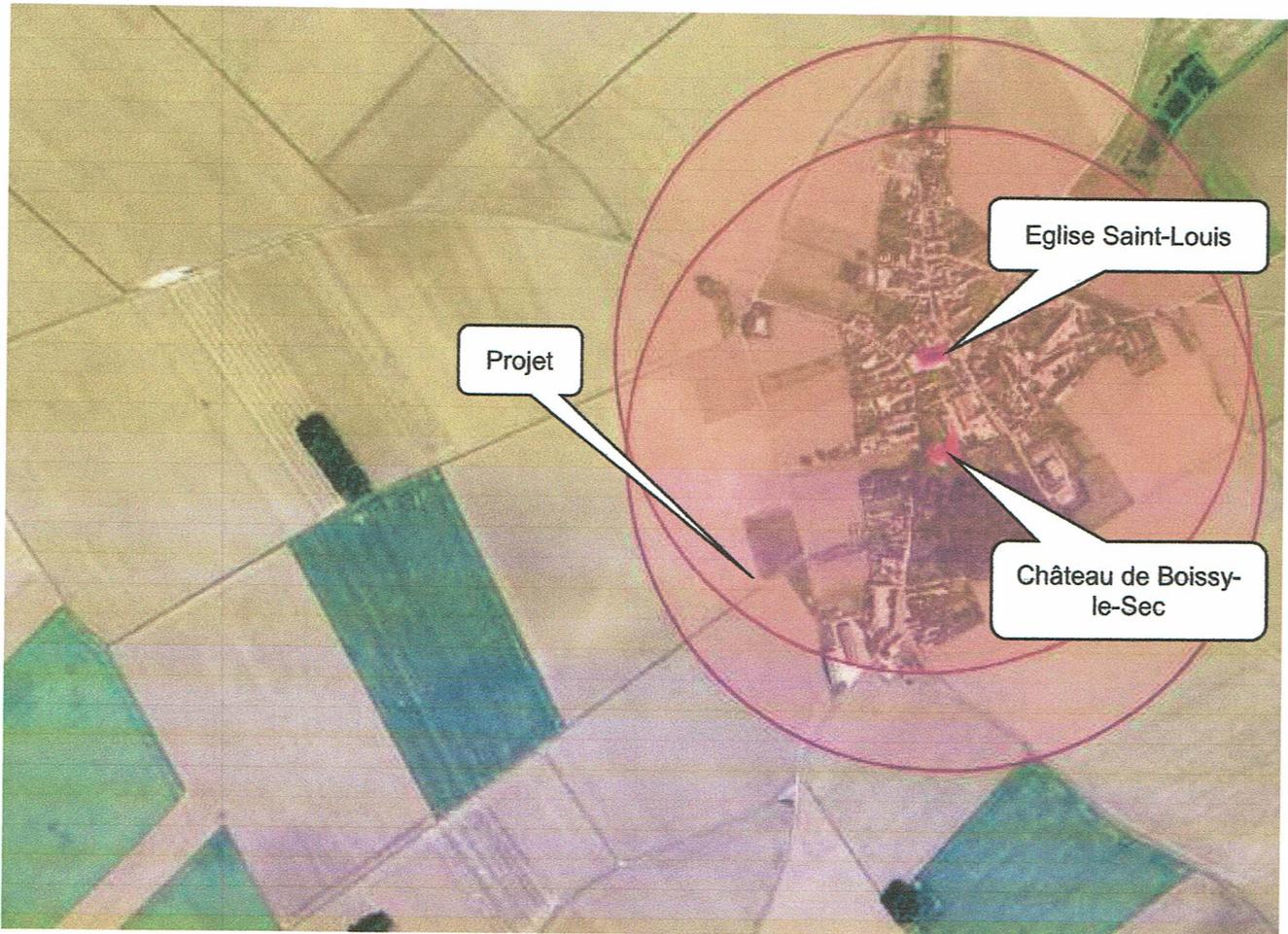


Figure 6 : coupes technique et lithostratigraphique du forage prévisionnelles (28/06/2019)



## ANNEXE 5

Figure 7 : plan des abords du projet (28/06/2019)

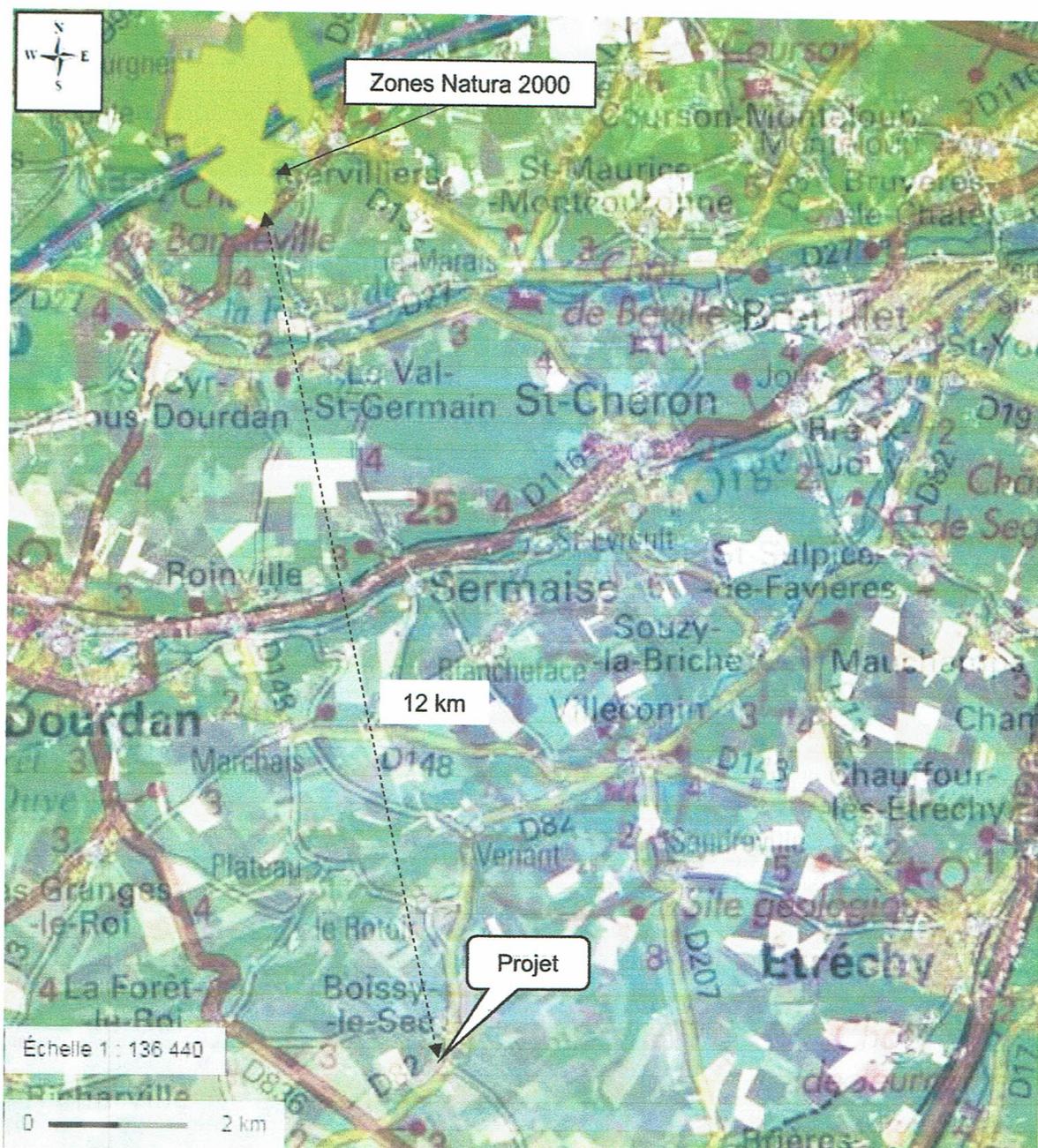


Le projet de forage est cerné de terres agricoles exploitées pour les cultures.

Les habitations et les arbres situées au Nord-Est de la parcelle forment un masque de visibilité pour les 2 monuments historiques : l'Eglise et le Château.

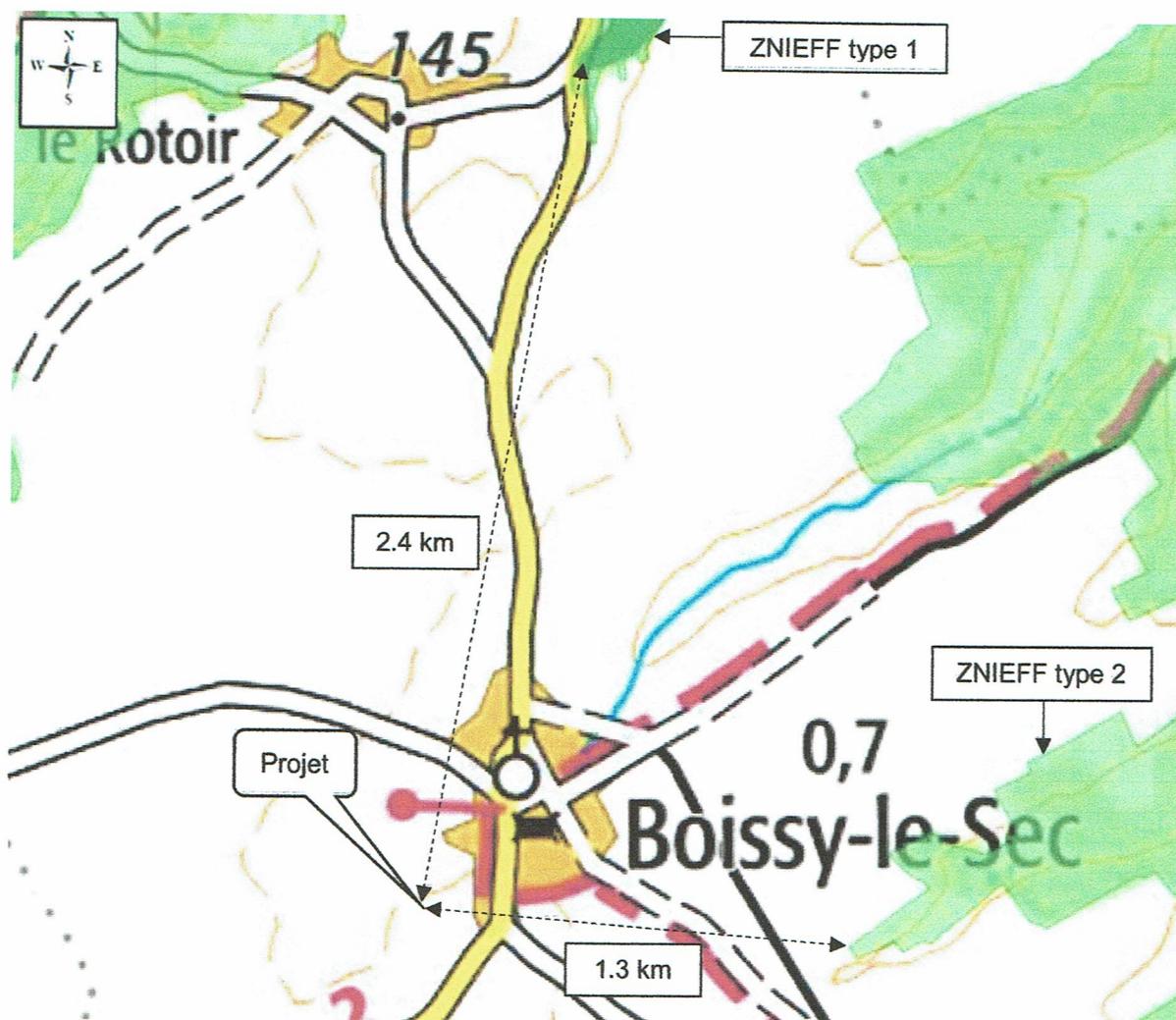
## ANNEXE 6

Figure 8 : localisation de la zone Natura 2000 la plus proche du projet (28/06/2019)



La zone NATURA 2000 (n° FR1112011 désignée par « Massif de Rambouillet et zones humides proches ») est présente à 12km au Nord-nord-ouest.

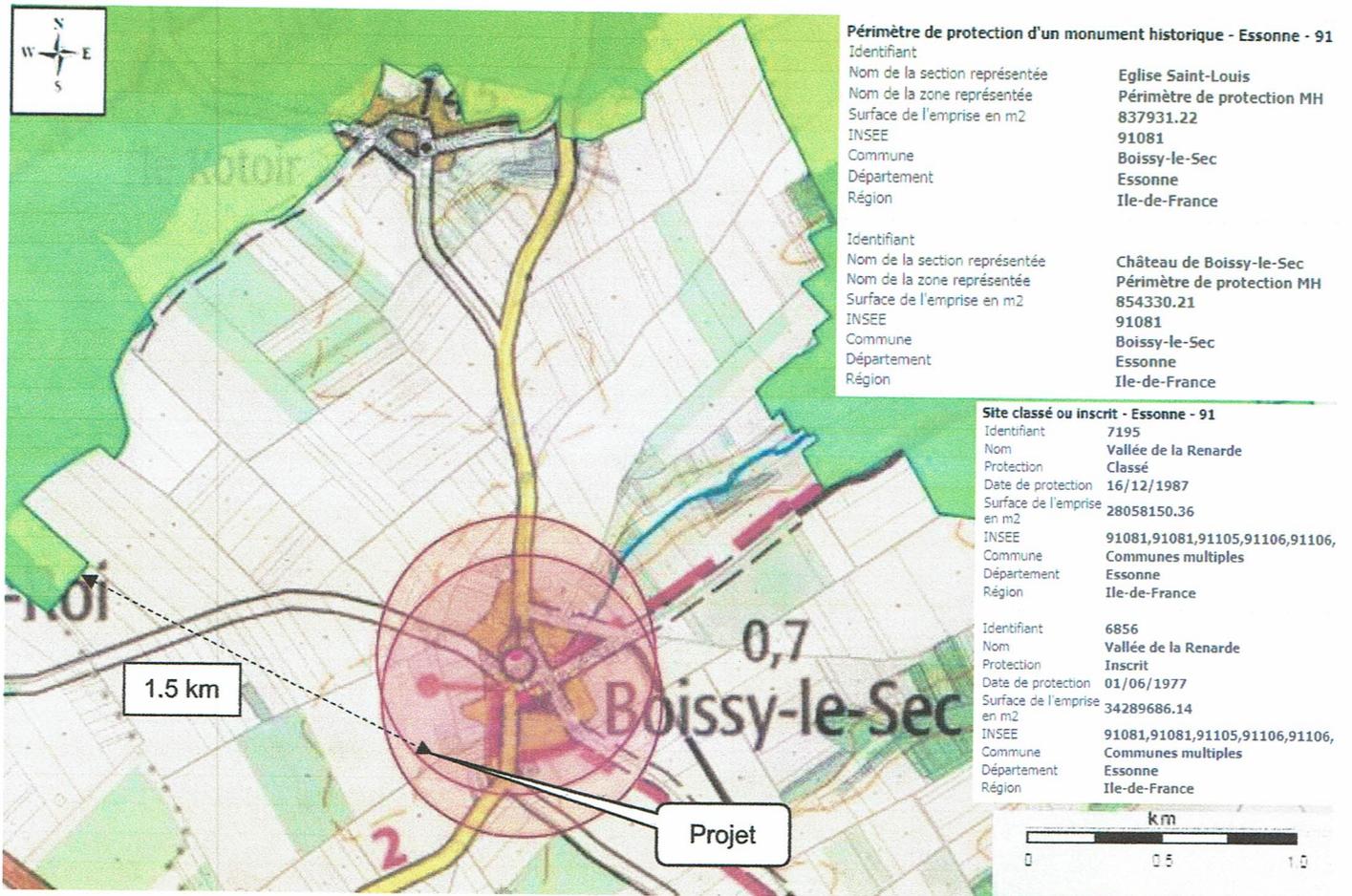
Figure 9 : localisation des zones ZNIEFF de types 1 et 2 les plus proches du projet (28/06/2019)



La zone ZNIEFF de type 2 (identifiant n° 110001599 désignée par la « Vallée de Dourdan à Arpajon et ses affluents ») se situe, au plus près, à 1.3 km à l'Est.

La zone ZNIEFF de type 1 (identifiant n°110001592 désignée par les « Pelouses de la Rochellerie ») se situe à 2.4km au Nord.

Figure 10 : projet par rapport aux sites inscrits référencés (source : Atlas des patrimoines) (28/06/2019)



Les sites inscrits sont l'Eglise Saint-Louis, localisée à environ 500 m et le Château de Boissy-le-Sec à environ 400 m, tous deux au Nord-Est du projet de forage d'irrigation, et la Vallée de la Renarde (1.5 km au Nord-Ouest pour le bois le plus proche).



Figure 1 : parcelles exploitées par M. CHENU (11/07/2019)

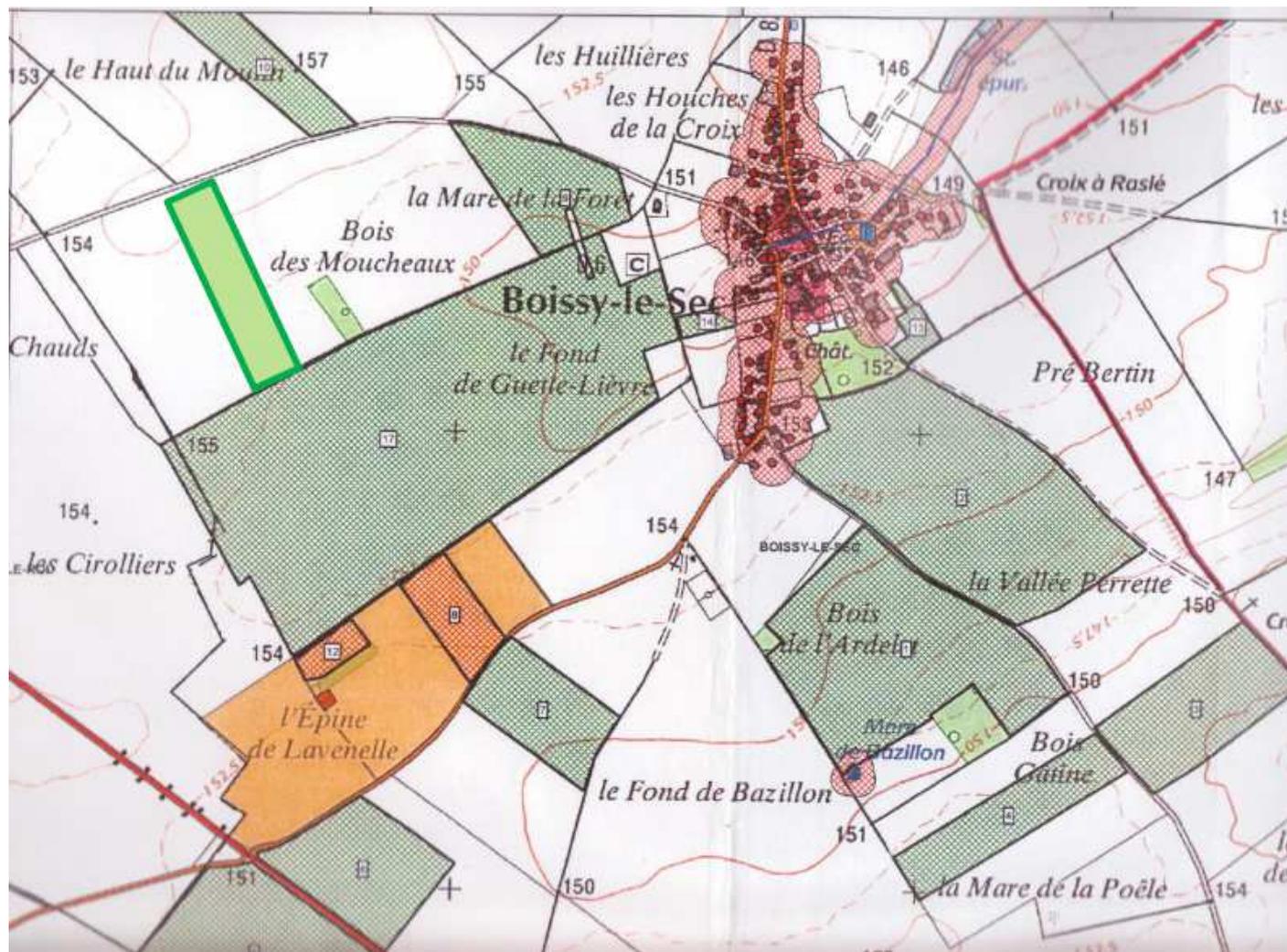
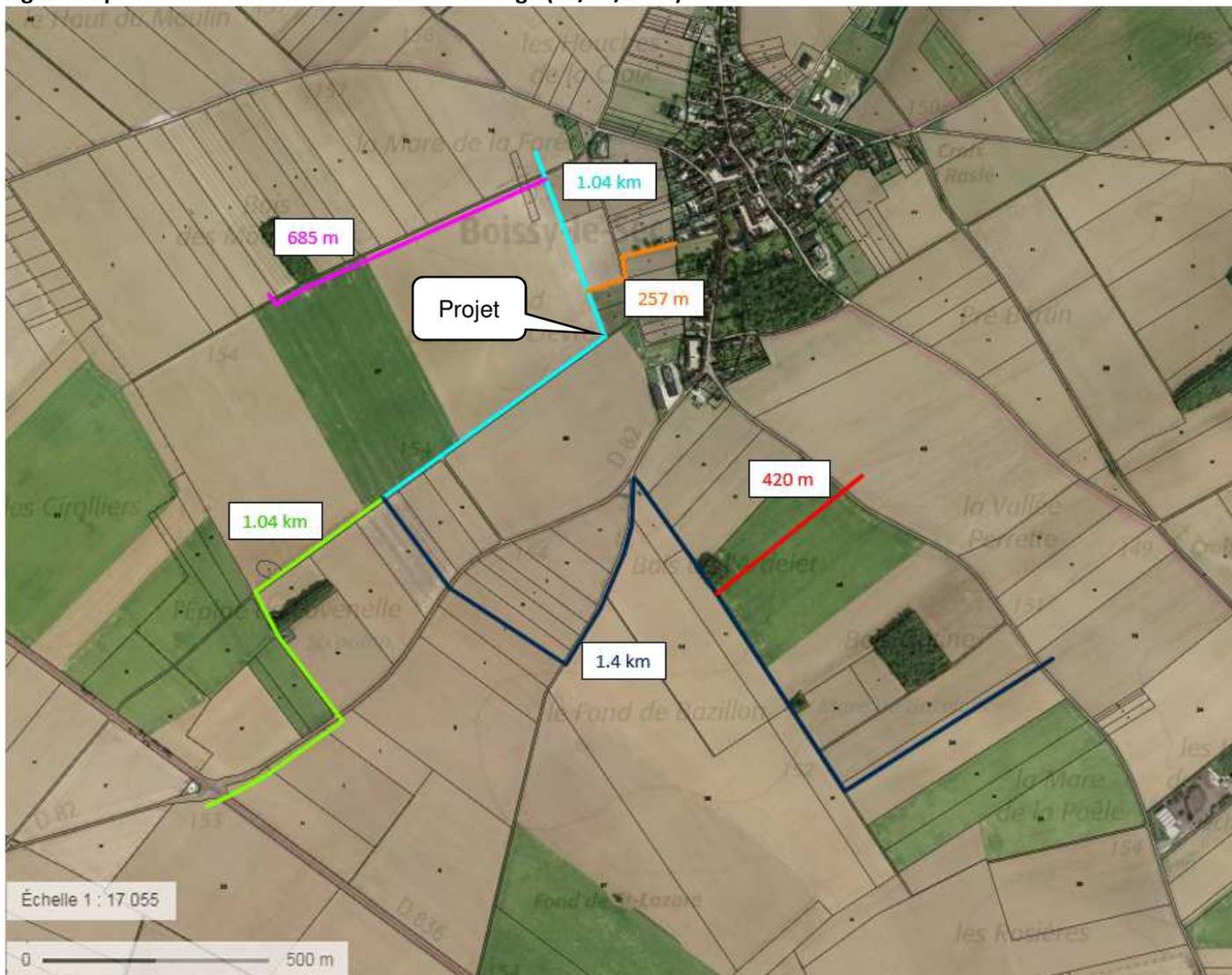


Figure 2 : plan du réseau de raccordement au forage (11/07/2019)



Le réseau sera, à terme, enterré pour l'irrigation de toutes les parcelles mais, compte-tenu des frais financiers les premières années, le réseau sera positionné à même le sol pour la partie comprise entre la D82 et la route dénommée la rue de la forêt, située au nord de la zone. Ce réseau sera sur des terres agricoles en bordure de parcelle. Avant tous travaux, des demandes préalables d'autorisation seront effectuées auprès des instances concernées (mairie, conseil départemental, ...).

Ce réseau ne traversera pas de zones protégées. Ainsi, la création du réseau n'engendrera pas d'incidences sur l'environnement et la santé.